

CHARTRE DE COLLABORATION ECOLES-ENTREPRISES

Conseil d'Administration

novembre 2025

La charte encadre la collaboration entre les membres du Conseil d'Administration de la Fondation pour l'Enseignement. Elle vise à :

- Rassembler les acteurs autour de valeurs communes ;
- Encourager un dialogue constructif entre entreprises et enseignement ;
- Proposer un document évolutif adapté aux besoins émergents.

Nos « 7 piliers de la sagesse »

1. Respect mutuel des rôles et missions
2. Transparence, partage et confiance
3. Éthique et équité
4. Impact systémique au bénéfice des élèves
5. Ouverture et diversité des parties prenantes
6. Innovation et co-construction
7. Responsabilité sociale

1. Respect mutuel des rôles et missions

- **Adhésion aux missions communes** : Soutien sans réserve à la mission éducative pour un enseignement de qualité pour tous.
- **Reconnaissance des contraintes respectives** : respect mutuel des rôles, objectifs, priorités et limites de chacun, sans jugement de valeur.
- **Complémentarité** : entreprises et écoles se complètent par leurs expertises respectives (théoriques et pratiques).

2. Transparence, partage et confiance

- **Objectifs communs** : Élaboration commune des messages, projets et méthodes de travail.
 - **Expertise actualisée** : proactivité dans la mise à jour sur les évolutions de l'écosystème.
 - **Communication** : Mise en place de canaux structurés et sécurisés au sein du CA. Consensus avant toute communication externe au nom du CA.
 - **Traçabilité des actions** : Suivi et évaluation documentés (tableaux de bord, rapports) des collaborations.
-

3. Éthique et équité

- **Neutralité commerciale** : Absence de pratiques promotionnelles dans les écoles.
 - **Égalité des chances** : Accès équitable aux opportunités d'interactions pour tous les élèves.
 - **Protection des données personnelles** : Respect strict de la confidentialité (RGPD).
-

4. Impact systémique au bénéfice des élèves

- **Priorité à l'apprentissage** : focus sur l'éducation citoyenne ET l'employabilité des élèves.
 - **Expériences concrètes** : facilitation des découvertes métiers, stages et projets pratiques.
 - **Diffusion des bonnes pratiques** : Activation des relais et formation des personnels.
 - **Dialogue avec les autorités publiques** : Encouragement à une concertation ouverte.
-

5. Ouverture et diversité des parties prenantes

- **Large éventail d'acteurs** : Implication de tous les types d'employeurs et d'écoles.
 - **Participation communautaire aux projets** : Inclusion des parents, enseignants, associations, organisations publiques et/ou privées (orientation, formation).
 - **Diversité dans les collaborations** : Éviter la dépendance à un seul acteur ou secteur.
-

6. Innovation et co-construction

- **Initiatives collaboratives** : Encouragement à l'innovation dans les pratiques éducatives.
 - **Adaptation au changement** : Réactions aux évolutions technologiques et sociales.
-

7. Responsabilité sociale

- **Enjeux sociétaux** : Inclusion de la RSE et du développement durable dans les projets.
 - **Transmission et coopération** : inclusion au cœur des missions des parties.
 - **Impact local** : Renforcement des liens avec les communautés locales.
-

En adhérant à cette charte, les membres du Conseil d'Administration s'engagent à construire, dans un esprit de collaboration et de respect mutuel, un écosystème éducatif et professionnel inclusif, innovant et durable, où chaque élève trouve les moyens de s'épanouir et de devenir un acteur éclairé de la société.

La présente charte est rendue publique et communiquée aux parties prenantes des projets soutenus par la Fondation pour l'Enseignement. Elle constitue le socle d'engagements spécifiques aux projets.

ANNEXE : CONTEXTUALISATION

SIGNATURES des MEMBRES FONDATEURS



Monsieur

Frédéric Panier

Lu et approuvé



Monsieur

Fabrice Goffinet

Lu et approuvé



Monsieur

Anne-Sophie Snyers

Lu et approuvé



Madame

Salma Haouach

Lu et approuvé



Monsieur

Philippe Barzin

Lu et approuvé, + signature



Monsieur

Sébastien Schetgen

Lu et approuvé



Monsieur

Alexandre Lodez



Monsieur

Gil-Olivier Dumont

Lu et approuvé



Monsieur

Philippe Bertin

Lu et approuvé

ANNEXE : CONTEXTUALISATION

La charte de collaboration encadre la collaboration entre les membres du Conseil d'Administration de la Fondation pour l'Enseignement.

Il s'agit d'un document de **référence et fédérateur**, reflétant des **valeurs partagées** et encadrant **l'atteinte des objectifs identifiés en commun**. Ce document est **public**.

La charte se veut **engageante et responsabilisante**. Elle **rassemble des lignes directrices et bonnes pratiques de collaboration** entre les partenaires pour un **dialogue positif et constructif** entre le **monde de l'entreprise et celui de l'enseignement obligatoire**.

Il s'agit d'un **document vivant**, à alimenter au fur et à mesure de l'avancement des collaborations écoles-entreprises.

1. Respect mutuel des rôles et missions

- **Adhésion aux missions:** les membres du Conseil d'Administration adhèrent sans réserve ni exception aux missions et valeurs communes, supportant un enseignement de meilleure qualité pour tou.te.s les élèves.
- **Reconnaissance des contraintes de chacun :** Les entreprises reconnaissent pleinement la mission éducative (formation citoyenne et apprentissage des métiers) de l'enseignement, et l'enseignement reconnaît le rôle des entreprises dans l'éducation et la formation des élèves (via différentes formes d'interactions et l'apport de compétences externes à l'école pour enseigner). Les partenaires ont conscience des contraintes inhérentes au contexte de chacun, et cherchent à en tenir compte.

La construction d'un espace de dialogue et d'actions commun exclut les jugements de valeur quant aux missions, aux priorités et/ou aux prises de position des parties prenantes écoles et entreprises, dont la légitimité n'est pas remise en cause. On reconnaît les acteurs autour de l'école et de l'entreprise comme étant pleinement légitimes dans leurs missions respectives.

- **Complémentarité :** Favoriser des échanges où l'expertise de chacun enrichit l'autre, par exemple, dans les parcours éducatifs où les établissements scolaires transmettent d'abord des bases théoriques et assument la responsabilité pédagogique des élèves en âge de scolarité, alors que les entreprises les éveillent aux métiers, aux compétences pratiques et fournissent des éléments de contexte.

2. Transparence, partage et confiance

- **Objectifs communs :** Chercher à définir ensemble les thématiques, les finalités et attentes des partenariats et/ou des projets communs, avec une visibilité sur les résultats attendus et les méthodes prises en consensus pour y parvenir.
- **Expertise actualisée :** proactivité dans la mise à jour sur les évolutions de l'écosystème. Veiller à rester à jour quant aux réalités réglementaires et de terrain liées aux écoles et aux entreprises, afin de fonder notre expertise sur des bases factuelles.

- **Communication:** Mettre en place des canaux de communication structurés et transparents pour éviter tout malentendu ou conflit. Ces communications se déroulent en premier chef dans le cadre « sécurisé » du Conseil d'Administration, garantissant liberté de parole et confidentialité des échanges. Toute communication externe du CA fait en outre l'objet d'un consensus préalable.
- **Traçabilité:** Documenter les échanges et les collaborations pour garantir leur suivi et leur évaluation.

3. Éthique et équité

- **Neutralité commerciale :** Les représentant.e.s des entreprises s'engagent à ne pas exploiter leur accès aux établissements scolaires pour des pratiques promotionnelles ou publicitaires. Les acteurs éducatifs veillent à prendre en compte les besoins en matière de ressources humaines des entreprises.
- **Égalité des chances :** des opportunités équitables pour tou.te.s les élèves sont recherchées (par exemple pour l'accès aux stages et à l'emploi), sans discrimination ni favoritisme.
- **Respect des données personnelles :** On veille à protéger la confidentialité des informations personnelles des élèves et du personnel éducatif, des entreprises et autres partenaires.

4. Impact systémique au bénéfice des élèves

- **Primauté de l'apprentissage :** S'assurer que les collaborations visent avant tout à enrichir l'épanouissement personnel, l'éducation, la formation des élèves et leur insertion professionnelle.
- **Encouragements des expériences concrètes pour les élèves :** les expériences de découverte des métiers, les stages et les formations *en alternance* (sous différentes formes, adaptées aux objectifs pédagogiques et d'accès à l'emploi et/ou aux formations ultérieures), susciter des projets en situation réelle impliquant écoles et acteurs socio-économiques, comme leviers pédagogiques.
- **Diffusion des bonnes pratiques :** Les membres du CA activent chacun à leur niveau les relais et à diffuser les bonnes pratiques vers les acteurs de l'écosystème éducatif et des entreprises, afin de porter les dynamiques de progrès à l'échelle. A cette fin, on encourage les formations (initiales et continues) et l'accompagnement des personnels éducatifs au sein des établissements scolaires en lien aux entreprises et/ou centres de formation (immersions, mentorat, coaching, partage d'expériences professionnelles), ainsi que des personnels en entreprise au contact du système éducatif, au bénéfice des apprenants.
- **Dialogue constructif avec les autorités publiques :** investir ensemble pour créer un espace de dialogue et de concertation ouvert et constructif avec l'autorité publique.

5. Ouverture et diversité des parties prenantes

- **Collaboration avec un large éventail d'acteurs** : tous les employeurs de l'enseignement obligatoire (pouvoirs organisateurs et directions du fondamental à la fin du secondaire ; enseignements de transition et qualifiant ; ordinaire, et spécialisé) et des entreprises (secteurs, chambres de commerce, fonds de formation, grandes et petites entreprises – du privé, du public, secteurs marchand et non-marchand) sont invités à se joindre aux travaux.
- **Implication communautaire dans les actions de terrain**: On cherche à impliquer toutes les parties concernées dans le dialogue et les projets, aussi bien dans les écoles (pouvoirs organisateurs, directions, enseignants, éducateurs, CPMS, parents) que dans les entreprises (secteurs, fonds de formation, entreprises, centres de formation technologiques, etc.), et avec les acteurs institutionnels, philanthropiques et associatifs.
- **Diversité des collaborations** : On évite une dépendance excessive envers une seule école, entreprise, un secteur, un centre de formation, une association dans les projets de terrain, afin de préserver les objectifs éducatifs et pédagogiques des parcours d'enseignement des élèves.

6. Innovation et co-construction

- **Initiatives collaboratives** : Favoriser des initiatives communes et l'intelligence collective pour innover dans les pratiques éducatives et professionnelles.
- **Ouverture et adaptation aux évolutions** : Promouvoir une réactivité face aux transformations technologiques, économiques et sociales.

7. Responsabilité sociale

- **Sensibilisation aux enjeux sociétaux** : Intégrer les thématiques de la RSE, du développement durable et de l'éthique dans les projets communs.
- **Promouvoir activement les valeurs de transmission des savoirs et compétences**: encourager une culture de la transmission des savoirs dans les missions des entreprises et les collaborations écoles-entreprises dans les missions de l'école (par ex. intégration dans les descriptions de fonction et les objectifs des personnels de l'entreprise et de l'enseignement).
- **Impact local** : Encourager des actions qui soutiennent et s'articulent aux besoins des communautés locales, en renforçant les liens entre les acteurs éducatifs et économiques.